



VILLE DE TARARE

DGS24-05_20240201-ACCORD-CADRE-ACHAT VETEMENTS DE TRAVAIL CHAUSSURES EQUIPEMENTS DE PROTECTION

Décision du Maire

(article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL, DE CHAUSSURES ET D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Le Maire de Tarare,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°, L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020, par laquelle le Conseil municipal a accordé une délégation à Monsieur le Maire conformément à l'article L.2122-22 précité,

Vu le budget communal,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence du 3 novembre 2023,

Vu la date limite de remise des offres du 4 décembre 2023 à 12 heures,

Vu le rapport d'analyse des offres du 5 janvier 2024,

Considérant la nécessité de confier à une entreprise la fourniture de vêtements de travail, de chaussures et d'équipements de protection individuelle (EPI),

Considérant qu'à l'issue de la consultation passée selon la procédure adaptée, les offres présentées respectivement pour le lot n°1 (vêtements de travail – personnel féminin) par la société Veditex domiciliée 12 rue de Belfort 69170 Tarare ; pour le lot n°2 (chaussures de protection - personnel féminin) par la société Prolians RAA Roanne Perreux – Ets Descours & Cabaud RAA domiciliée 270 et 280 rue du Commerce ZA Les Plaines 42120 Perreux ; pour le lot n°3 (vêtements de travail - personnel des services techniques) par la société Veditex domiciliée 12 rue de Belfort 69170 Tarare ; pour le lot n°4 (chaussures - personnel des services techniques) par la société Veditex domiciliée 12 rue de Belfort 69170 Tarare ; et pour le lot n°5 (équipements de protection individuelle (EPI) - personnel des services techniques) par la société Prolians RAA Roanne Perreux – Ets Descours & Cabaud RAA domiciliée 270 et 280 rue du Commerce ZA Les Plaines 42120 Perreux sont apparues comme les mieux-disantes,

DÉCIDE

Article 1 : De conclure un accord-cadre par émission de bons de commande pour l'achat de vêtements de travail, de chaussures et d'équipements de protection individuelle réparti en cinq lots :



VILLE DE TARARE

Période	Lot n°1 – Vêtements de travail – personnel féminin Maximum HT	Lot n°2 - Chaussures de protection – personnel féminin Maximum HT	Lot n°3 – Vêtements de travail – personnel des services techniques Maximum HT	Lot n°4 - Chaussures – personnel des services techniques Maximum HT	Lot n°5 - Équipements de protection individuelle (EPI) – personnel des services techniques Maximum HT
1	2 000,00 €	1 500,00 €	7 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €
2	2 000,00 €	1 500,00 €	7 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €
3	2 000,00 €	1 500,00 €	7 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €
4	2 000,00 €	1 500,00 €	7 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €
Total	8 000,00 €	6 000,00 €	28 000,00 €	12 000,00 €	6 000,00 €

avec une période initiale allant de sa date de notification au 31 décembre 2024 reconductible tacitement pour trois périodes de douze mois chacune soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Article 2 : Les crédits sont inscrits au budget communal en section de fonctionnement.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérécurse citoyen sur www.telerecours.fr.

Décision certifiée exécutoire

- Reçue en Préfecture ou Sous-Préfecture le
 - Publiée le
- Le Maire, Bruno PEYLACHON**

Fait à Tarare
Le 1^{er} février 2024

**Le Maire de Tarare
Bruno PEYLACHON**

